

Programme de gratification 2026

Offre de soutien financier

18^E CONGRÈS MONDIAL

MARRAKECH, MAROC

26 AU 29 OCTOBRE 2026



OVPM . OWHC . OCPM



Programme de gratification 2026

18^e Congrès mondial de l'OVPM

Marrakech, Maroc, 26 au 29 octobre 2026

CONTEXTE

À l'instar des Congrès précédents, le Secrétariat général offre une contribution financière aux membres qui en ont besoin pour assurer leur présence au 18^e Congrès mondial de Marrakech (Maroc). Conformément aux principes de solidarité de l'Organisation, le Programme de gratification est conçu pour encourager et faciliter la participation des villes membres, dont celles qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour couvrir une partie des dépenses de voyage, de séjour ou d'inscription à Marrakech.

PROCÉDURE ET TRAITEMENT DES DEMANDES

Les demandes de contribution financière dans le cadre du Programme de gratification doivent être envoyées au Secrétariat général **AVANT QUE la délégation d'une ville membre s'inscrive sur le site officiel : [HTTPS://WWW.OVPMARRAKECH2026.COM/](https://www.ovpmmarrakech2026.com/)**. Elles doivent être soumises **au plus tard le 18 septembre 2026** pour permettre leur gestion dans les temps et éviter les surcoûts de voyages organisés trop tardivement. En tenant compte du fait que le budget est limité (voir la section Budget ci-bas) et que les coûts des billets d'avion sont de plus en plus élevés, les demandes seront traitées dans l'ordre de transmission et par conséquent, il est possible que toutes les demandes ne puissent être satisfaites. **Nous vous invitons à envoyer votre demande le plus tôt possible.**

Une demande de contribution financière dans le cadre du Programme de gratification doit être faite au nom de la ville membre et **signée par le maire**. Elle doit être envoyée par courriel à l'adresse suivante : SECRETARIAT@OVPM.ORG, indiquant « Demande de gratification – [Nom de la ville] » dans l'objet du courriel. La demande doit confirmer la participation ou non du maire (et son/sa représentant(e) officiel(le) le cas échéant), indiquer la composition complète de la délégation¹, et détailler les titres et responsabilités des membres de la délégation. Voir le modèle de lettre fourni en Annexe 1.

Veillez également indiquer dans votre demande de gratification ou dans votre courriel de transmission les coordonnées de la personne avec laquelle l'OVPM doit communiquer pour traiter la demande de gratification.

Le traitement des demandes de contributions financières se fera aussi rapidement que possible. Une fois la demande admissible et le pointage accordé en fonction des 3 critères établis (voir ci-dessous), des instructions particulières seront envoyées aux demandeurs pour régler les aspects pratiques (inscription, hébergement,

¹ Veuillez préciser si le maire est présent (ou non, et le cas échéant, sa/son représentant(e) officiel(le)), ainsi que les personnes qui accompagneront le représentant officiel de la délégation. Un maximum de 5 représentants seront pris en compte pour le Programme de gratification (voir le critère 3 ci-dessous), mais votre délégation complète peut compter plus de 5 personnes.



transport aérien). **Veillez ne pas prendre en charge par vous-mêmes l'un ou l'autre de ces aspects de votre voyage avant l'envoi de votre demande et le retour du Secrétariat général.**

Pour toute demande d'information, veuillez écrire à SECRETARIAT@OVPM.ORG

ADMISSIBILITÉ ET PRINCIPES

La condition principale d'admissibilité au Programme de gratification pour le 18^e Congrès mondial de Marrakech est qu'une ville soit membre en règle sans discontinuer depuis les 3 années précédant le Congrès, incluant l'année en cours (2024, 2025 et 2026). Pour le cas des nouvelles villes membres, elles sont également admissibles, à partir de l'année où elles sont devenues membres (2025 ou 2026).

Système de pointage

Un système de pointage sera appliqué par le Secrétariat général à chaque demande de gratification, en fonction de 3 critères :

1. Catégorie de richesse des villes² - de 1 à 5 points (plus d'aide aux villes avec capacité financière moindre)
2. Participation aux activités³ - de 0 à 3 points (plus d'aide aux villes actives)
3. Composition de la délégation⁴ - de 1 à 8 points (plus d'aide aux délégations variées)

Autres considérations

Le système de pointage est une aide à la décision. Toutes les demandes de gratification peuvent être soumises à un arbitrage, qui est le privilège du Secrétaire général.

Tout bénéficiaire potentiel admissible au Programme ayant besoin d'un visa pour entrer au Maroc recevra une proposition d'itinéraire de l'agence de voyage de l'OVPM afin de pouvoir enclencher le processus d'obtention de visa. Veuillez envoyer votre demande suffisamment à l'avance pour avoir le temps d'obtenir votre visa.

Il est à noter que toutes autres dépenses qui ne sont pas couvertes par ce programme seront à la charge des demandeurs.

² En fonction des « Principes de base pour l'attribution des contributions financières de l'OVPM aux villes qui participent aux activités », adopté lors du 61^e Conseil d'administration à San Antonio en mars 2025, et qui détermine 5 catégories de richesses pour l'ensemble des villes membres de l'OVPM.

³ 0 = aucune participation; 1 = peu; 2 = moyen; 3 = beaucoup (chaque participation des villes aux activités du NPU depuis le dernier congrès a été consignée).

⁴ Il est à noter que pour ce dernier critère, le système de pointage va comptabiliser un maximum de **5 personnes** dans la délégation. Plus la délégation est variée en termes de représentativité politique et technique (expertise), plus le pointage sera élevé.



BUDGET

Le budget alloué au Programme de gratification s'élève à 160 000 dollars canadiens (CAD). Les demandes de gratification seront traitées selon leur ordre d'arrivée au Secrétariat général et les contributions financières seront accordées dans les limites du budget disponible.

Allocation budgétaire

Basé sur le budget total de 160 000 \$ CAN, la moyenne du coût total de participation au congrès pour un participant⁵ et les simulations faites avec des données réelles d'un échantillon de villes pour chacune des catégories (catégorie de richesse 1 à 5), un calcul a été fait pour établir la valeur de chaque point. **Chaque point équivaut à 317\$ CAN.**

Chaque ville participante, en fonction des résultats de son pointage, se verra donc accorder 317 \$ par point⁶, qu'elle pourra utiliser pour ses gratifications. **Elle pourra utiliser ce montant total selon ses préférences : pour obtenir la gratuité d'une ou plusieurs inscriptions, un ou plusieurs hébergements ou transports internationaux, et ce pour la ou les personne(s) de la délégation qu'elle désire.**

⁵ Coût d'inscription de 500 Euros, coût de 5 nuits à l'hôtel officiel du congrès et moyenne du coût des transports internationaux pour les membres.

⁶ Par exemple, si une ville obtient 10 points ; $10 \times 317 = 3170$ \$ CAN à utiliser pour les gratifications.



ANNEXE 1- MODÈLE DE LETTRE POUR ENVOYER UNE DEMANDE

[en-tête de la ville]

[lettre adressée au Secrétaire général de l'OVPM : Mikhaël de Thyse]

Objet : Programme de gratification 2026 - demande d'aide financière pour [nom de la ville]

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous écris au nom de [Nom de la ville] pour soumettre notre intérêt au Programme de gratification, et ainsi assurer la présence de la délégation de ma ville au 18^e Congrès mondial de l'Organisation des villes du patrimoine mondial qui se tiendra à Marrakech (Maroc) du 26 au 29 octobre 2026.

[Veuillez choisir l'une des deux réponses suivantes en fonction de la participation ou non du maire au Congrès]

[Option 1 : Si le maire participe personnellement au Congrès]

Je confirme que je [nom du maire], maire de [nom de la ville], participerai personnellement au 18^e Congrès mondial.

Je serai accompagné par les membres suivants, garantissant ainsi une diversité des acteurs de notre ville pour participer au 18^e Congrès mondial :

[Nom], [Titre/Responsabilité]

[Nom], [Titre/Responsabilité]

4 personnes maximum

[Option 2 : Si le maire ne participe pas personnellement au Congrès]

J'ai le regret de vous informer que moi, [nom du maire], maire de [nom de la ville], ne pourrai pas assister personnellement au 18^e Congrès mondial. J'ai nommé [Nom du représentant officiel du maire], [Titre], qui sera [mon/ma] représentant[e] officiel[le] pendant le Congrès.

[Il/ Elle] sera accompagné[e] des membres suivants, garantissant ainsi une diversité des acteurs de notre ville pour participer au 18^e Congrès mondial :

[Nom], [Titre/Responsabilité]

[Nom], [Titre/Responsabilité]

4 personnes maximum

Nous vous remercions de prendre en considération cette demande.

Cordialement,

[Nom du maire]

Maire

[Nom de la ville]

[Date]